

## ***NOTE A L'ATTENTION DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES***

La gestion de la demi-pension est informatisée.

Le système piloté par l'application informatique TURBO SELF assure :

- **la réservation des repas**
- **l' encaissement des crédits repas**
- **le contrôle d'accès au restaurant scolaire**

### **I – PRESENTATION DU SYSTEME**

*TURBO SELF* est géré par :

- Un PC installé à l'intendance qui traite administrativement et financièrement la gestion du service restauration.
- Un PC portable qui filtre le passage des rationnaires au réfectoire auquel est couplée une borne de passage.
- Une borne de réservation installée à l'entrée du Bâtiment Administratif
- Des cartes d'accès au restaurant scolaire.

### **II – FONCTIONNEMENT DU SYSTEME**

#### **1) Remise des cartes de proximité**

A partir du Mardi 02 septembre 2014, les élèves inscrits à la demi-pension récupèrent à l'Intendance (bureau de **Mme VALEY**) une carte de proximité personnalisée **se munir d'une photo.**

La première carte est gratuite. En cas de perte une nouvelle carte pourra être délivrée au coût de **10€.**

**A LA FIN DE LA SCOLARITE DE L'ELEVE, LA CARTE EST REMISE AU SERVICE D'INTENDANCE.**

#### **2) Achat des repas**

Les élèves désirant déjeuner doivent impérativement créditer leur carte (c'est-à-dire acheter des repas) à l'intendance (bureau de **Mme VALEY**) de **6h 30 à 11h 30 en dehors des cours les Lundi et Jeudi.**

**Les paiements s'effectuent en espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre de l'agent Comptable du L.M.B.T.P.**

Les repas s'achètent par multiple de 10. Aucune vente ne sera faite à l'unité, le tarif est de **36.00 €** contre 10 repas jusqu'au mois de décembre 2014. Le prix des repas est fixé pour l'année. Les changements de tarif interviennent le 1<sup>er</sup> Janvier.

## *LE CONTROLE DE L'ENTREE DU RESTAURANT PAR CARTE MAGNETIQUE TURBO SELF*

*QU'EST-CE QUE C'EST*

Chaque élève demi-pensionnaire dispose d'une **carte magnétique personnelle** pour accéder au restaurant. Cette carte est délivrée à l'Intendance (**Bureau de Mme VALEY**) et est la **propriété de l'Etablissement**.

*COMMENT FONCTIONNE LE SYSTEME*

Si je veux déjeuner, je crédite ma carte (c'est-à-dire que j'achète des repas) à l'Intendance : le **LUNDI** et le **JEUDI de 6h 30 à 11h 30 en dehors des cours**. Les repas s'achètent par multiple de 10.

*SI MA CARTE N'EST PAS CREDITEE EST-CE QUE JE PEUX DEJEUNER ?*

**NON**, car la réservation n'est pas enregistrée pour le motif : « **Solde Insuffisant** ». Se rapprocher du service Intendance pour la réservation du repas. Merci.

*SI JE PERDS MA CARTE*

La première carte est gratuite. Si je la perds, je devrai payer **10€** pour en avoir une nouvelle. **La carte est à remettre quand vous quittez définitivement l'établissement.**

*EST-CE QUE JE PEUX PRETER MA CARTE OU EMPRUNTER CELLE D'UN CAMARADE ?*

**NON**, la carte est personnelle. Elle ne sera acceptée qu'une seule fois à chaque repas. **Je ne peux rentrer au restaurant scolaire si je n'ai pas ma carte.**

### Réservation des repas

Une borne de réservation est installée à l'entrée du bâtiment Administratif. L'élève désirant déjeuner doit impérativement réserver son repas en présentant sans l'introduire, sa carte de proximité, devant l'écran de la borne de réservation. L'émission d'un **BIP court confirme la réservation** et un afficheur indique le solde de repas.

- 1) Il faut s'assurer que la réservation a bien été enregistrée par l'appareil.
- 2) Si la réservation n'a pas été effectuée, repasser la carte une deuxième fois, l'appareil affiche « **repas déjà réservé** »
- 3) **S'il y a un problème se rapprocher du service de Gestion**

**ATTENTION – un BIP long signifie : plus de solde sur votre carte, la réservation est donc impossible. La carte doit être créditée à l'Intendance (bureau de Mme VALEY). Se rapprocher pour une réservation manuelle le jour.**

### 3) Horaire de réservation

La réservation se fait à partir de **8h 45mn veille du repas** au lendemain **8h 00 jour du repas**. **PASSEZ CETTE PLAGE HORAIRE, AUCUN REPAS NE SERA RESERVE** voir planning ci-dessous :

JOURS DE DEJEUNER	JOURS DE RESERVATION ET HORAIRES
LUNDI	DU VENDREDI 8H 45mn JUSQU'AU LUNDI 8H 00
MARDI	DU LUNDI 8H 45mn JUSQU'AU MARDI 8H 00
JEUDI	DU MARDI 8H 45mn JUSQU'AU JEUDI 8H 00
VENDREDI	DU JEUDI 8H 45mn JUSQU'AU VENDREDI 8H 00

A signaler que le logiciel tient compte des jours de vacances scolaires, du mercredi et du samedi.

### 4) Contrôle d'accès au Restaurant Scolaire

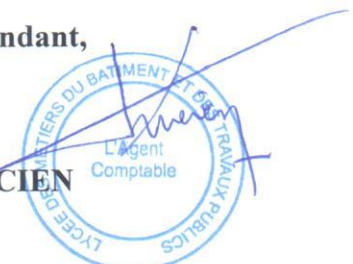
L'élève présente sa carte d'accès au restaurant devant la borne de passage, afin d'être identifié en tant que rationnaire, inscrit pour le repas du jour. La borne de passage lui ouvre l'accès au SELF.

**ATTENTION : Tout élève non muni de sa carte se verra refuser l'accès au SELF.**

Le Proviseur,

  
L. CAPGRAS-LABRUN

L'Intendant,

  
F. LUCIEN  
L'Agent  
Comptable